

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ytrac, régulièrement convoqué par le Maire le 26 mai, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Bernadette GINEZ, Maire**.

Etaient présents : GINEZ Bernadette, BERGERON Didier, BRUEL Nadine, CAPSENROUX Frédéric, CHASTRE David, CHAUSY Isabelle, CHEMINADE Emilie, COURTINE Corinne, DELBERT Georges, DELORT Jean-Paul, ESCALIER Muriel, FABREGUES Dominique, FAU Serge, FLORY Daniel, GASDEBLAY Carine, GONTINEAC Lucinda, LANDES Valérie, LAUBY Serge, LAVIGNE Dominique, LHERITIER Christelle, LHERM Fanny, LOPEZ Sylvie, MARCENAC Didier, MAURY Christophe, SALSET Isabelle, SAMSON Julien

Absent excusé : ARTIS Stéphane

Pouvoir : ARTIS Stéphane à GINEZ Bernadette

Etait également présente : Madame Odile BORNET-POUJOL, Directrice Générale des Services

Madame Dominique LAVIGNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATIONS

Création des commissions municipales

Sur proposition de Madame le Maire, les commissions municipales suivantes sont créées :

ADMINISTRATION GENERALE : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Didier BERGERON, Emilie CHEMINADE, Carine GASDEBLAY, Dominique FABREGUES, Serge LAUBY, Christelle LHERITIER.

FINANCES - ENVIRONNEMENT : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Fanny LHERM, Didier BERGERON, Nadine BRUEL, Dominique FABREGUES, Carine GASDEBLAY, Emilie CHEMINADE, Dominique LAVIGNE.

GRANDS EQUIPEMENTS - DEVELOPPEMENT DURABLE : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Didier BERGERON, Fanny LHERM, Dominique FABREGUES, Nadine BRUEL, Corinne COURTINE, Isabelle SALSET, Christophe MAURY, Stéphane ARTIS, Julien SAMSON, Didier MARCENAC, Serge LAUBY, Lucinda GONTINEAC.

TRAVAUX - URBANISME - SERVICES TECHNIQUES : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Serge LAUBY, Jean-Paul DELORT, Serge FAU, Georges DELBERT, Didier BERGERON, Christophe MAURY, Valérie LANDES, Julien SAMSON, Isabelle CHAUSY.

COMMUNICATION - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Dominique FABREGUES, Davis CHASTRE, Dominique LAVIGNE, Isabelle SALSET, Emilie CHEMINADE, Nadine BRUEL, Didier BERGERON.

ACTION SOCIALE – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Muriel ESCALIER, Nadine BRUEL, Didier BERGERON, Dominique FABREGUES, Dominique LAVIGNE, Christelle LHERITIER, Isabelle CHAUSY, Sylvie LOPEZ, David CHASTRE, Lucinda GONTINEAC.

VIE ASSOCIATIVE - COORDINATION GRANDS EVENEMENTS : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Nadine BRUEL, Corinne COURTINE, Christophe MAURY, Fanny LHERM, Dominique FABREGUES, Stéphane ARTIS, Frédéric CAPSENROUX.

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE - CULTURE : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Dominique LAVIGNE, Christelle LHERITIER, Corinne COURTINE, Frédéric CAPSENROUX, Julien SAMSON, Sylvie LOPEZ, Lucinda GONTINEAC.

AGRICULTURE : Bernadette GINEZ, Daniel FLORY, Georges DELBERT, Serge FAU, Jean-Paul DELORT, Frédéric CASPENROUX, Didier BERGERON, Didier MARCENAC, Emilie CHEMINADE, Muriel ESCALIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les commissions municipales citées ci-dessus.

Nomination de trois conseillers délégués

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal que pour la bonne marche des services, il serait souhaitable de désigner trois conseillers municipaux délégués.

Elle propose d'en nommer :

- un pour l'urbanisme : Monsieur Jean-Paul DELORT
- un pour l'agriculture : Monsieur Georges DELBERT
- une pour le financement des projets : Madame Fanny LHERM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer les trois conseillers délégués cités ci-dessus.

Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et L 2123-24 et suivants ;

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité, avec effet à la date d'installation du nouveau Conseil Municipal, de fixer les montants des indemnités ci-dessus citées, comme suit :

➤ Indemnité du Maire :

- population de la commune : 4 439 habitants
- taux maximal : 55 % de l'indice 1027
- taux de l'indemnité : 50 % de l'indice 1027

➤ Indemnités des Adjointes et des Conseillers délégués calculées par référence au barème antérieur fixé par les articles L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- taux maximal de l'indemnité des adjointes : 22 %
- taux de l'indemnité du 1er adjoint : 20 %
- taux de l'indemnité des autres adjointes : 12 %
- taux de l'indemnité des conseillers délégués : 6 %

- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 et suivants.

Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Centre Socioculturel

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune doit nommer deux représentants pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Socioculturel "A la Croisée des Autres".

Madame le Maire propose de nommer Madame Dominique LAVIGNE, 2e adjointe, membre titulaire et Madame Muriel ESCALIER, 6e adjointe, membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer :

- Madame Dominique LAVIGNE, 2e adjointe, membre titulaire,
- Madame Muriel ESCALIER, 6e adjointe, membre suppléant.

Désignation des délégués à l'Association Cantalienne Solidaire de l'Accompagnement d'Adultes Handicapés

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués au sein de l'Association Cantalienne Solidaire de l'Accompagnement d'Adultes Handicapés (ACSL'AAH) :

- membre titulaire : Daniel FLORY, 1^{er} adjoint
- membre suppléant : Muriel ESCALIER, 6^e adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de nommer :

- membre titulaire : Daniel FLORY, 1^{er} adjoint
- membre suppléant : Muriel ESCALIER, 6^e adjointe.

à l'Association Cantalienne Solidaire de l'Accompagnement d'Adultes Handicapés (ACSL'AAH).

Désignation des délégués au Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, Madame le Maire indique qu'il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) dont la durée du mandat correspond à celle du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée désigne à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Madame Bernadette GINEZ, Maire
- Délégué suppléant : Monsieur Daniel FLORY, 1er Adjoint.

Désignation des délégués à la Défense

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants Défense dans chaque commune.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée Nation. Il est à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur des autorités militaires du département et de la région.

Madame le Maire propose de nommer Monsieur Serge LAUBY, 5e adjoint, délégué titulaire et Monsieur Dominique FABREGUES, 3e adjoint, délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer :

- Monsieur Serge LAUBY, 5e adjoint, délégué titulaire,
- Monsieur Dominique FABREGUES, 3e adjoint, délégué suppléant,

comme correspondants Défense de la commune d'Ytrac.

Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal

Madame le Maire propose de nommer Monsieur Serge FAU, conseiller municipal et Monsieur Serge LAUBY, 5e adjoint, délégués titulaires pour siéger au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, secteur d'Energie du Bassin d'Aurillac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le choix proposé ci-dessus par Madame le Maire.

Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer à douze le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Désignation des délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Madame Christelle LHERITIER arrive à 21h06.

En application des articles R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats sont les suivants :

- Bernadette GINEZ, Muriel ESCALIER, Isabelle CHAUSY, Christelle LHERITIER, Lucinda GONTINEAC, David CHASTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS.

Commission d'appel d'offres

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de revoir la composition de la commission d'appel d'offres spécialisée pour les marchés à procédures adaptées, le nombre de membres devant être de cinq.

La Commission d'Appel d'Offres est composée de cinq membres titulaires issus du Conseil Municipal ainsi que de cinq membres suppléants.

Madame le Maire propose la liste suivante :

Présidente : Bernadette GINEZ

- Titulaire : Serge LAUBY - Suppléante : Carine GASDEBLAY

- Titulaire : Georges DELBERT - Suppléant : Didier BERGERON

- Titulaire : Dominique FABREGUES - Suppléant : Jean-Paul DELORT

- Titulaire : Serge FAU - Suppléant : Frédéric CAPSENROUX

- Titulaire : Daniel FLORY - Suppléante : Isabelle CHAUSY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer les personnes citées ci-dessus membres de la Commission d'Appel d'Offres spécialisée pour les marchés à procédures adaptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35